

Les mesures sanitaires générales applicables à la pratique du badminton

PASS SANITAIRE ET PASS VACCINAL

QU'EST CE QUE LE PASS SANITAIRE « D'ACTIVITE » ?

- Présenter soit :
- Un schéma vaccinal complet
 - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h
 - Un certificat de rétablissement de la Covid-19.

Applicable : 12 -15 ans.

QU'EST CE QUE LE PASS VACCINAL ?

- Depuis le 24 janvier 2022, le pass sanitaire est devenu le pass vaccinal **pour les +16 ans.**
- Le pass vaccinal consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier soit :
- D'une preuve de schéma vaccinal complet
 - D'un certificat de rétablissement à la Covid19
 - Une première injection administrée avant le 15 février. Dans ce cas, le pass ne pourra être utilisé qu'à la condition de présenter aussi un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h.

QUI CONTRÔLE LE PASS VACCINAL ?

Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle.

COMMENT OBTENIR UN PASS VACCINAL ?

Pour disposer du « pass vaccinal », il convient de présenter l'une de ces trois preuves :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les **personnes à partir de 18 ans et 1 mois** qui y sont éligibles.
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins **11 jours et de moins de 6 mois**.
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le « pass vaccinal » est exigé.

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au **15 février 2022** ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide, à condition de recevoir leur deuxième dose dans un délai de **4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h**.

PORT DU MASQUE

ETABLISSEMENTS SPORTIFS COUVERTS

A compter du 28 février 2022, le port du masque n'est plus obligatoire dans les lieux clos soumis au passe vaccinal.

RÈGLES A RESPECTER SUR LES COURTS

LES RÈGLES SPÉCIFIQUES

- Double autorisé.
- Poignées de main, checks ou autres sont remplacés par un signe de la raquette.
- Changements de côtés autorisés.
- Les joueurs doivent apporter leur propre matériel.

INSTALLATION ET RANGEMENT DU MATÉRIEL

- Seul le responsable est autorisé à toucher le matériel (filets, poteaux), pour l'installation et le rangement. Il est impératif qu'il se lave bien les mains, avant et après.
- Éviter au maximum les points contact en laissant les portes ouvertes.
- Si vous fournissez les volants, celui qui les distribue doit préalablement se laver les mains.
- Si des équipements partagés (ex : raquettes) sont indispensables, ils seront désinfectés après chaque séquence.
- Aérer entre chaque séance si c'est possible.

GEL HYDROALCOOLIQUE

- Chacun doit apporter son propre gel.
- Le club doit, aussi, en mettre à disposition.

LES COMPÉTITIONS

- La gestion des flux à l'arrivée et au départ ainsi que le déplacement des publics (en tribune ou sans tribune) doivent être aménagés pour **garantir la distanciation physique**.
- **Limiter les déplacements** au strict nécessaire.
- En cas de non-respect du protocole sanitaire sur le plateau de jeu, les personnes concernées ne sont pas autorisées à poursuivre la compétition et les faits doivent être rapportés sur le rapport du juge arbitre.
- La gestion du protocole sanitaire en dehors du plateau de jeu est sous la responsabilité de l'organisateur de la compétition.

LES COMPÉTITIONS - OFFICIELS TECHNIQUES ET TABLE DE MARQUE

- La table de marque doit être accessible en respectant les distanciations recommandées. Un **sens unique de circulation** doit être établi pour y accéder.
 - Une seule personne doit manipuler les feuilles de matchs. Celle-ci devra se désinfecter les mains avec un **gel hydroalcoolique avant et après** la manipulation des dites feuilles. Les stylos doivent être désinfectés entre chaque utilisateur.
 - L’affichage des informations concernant la compétition (poules, résultats, etc.) doit être effectué en grands caractères afin d’être lisible à distance.
 - Lors des réunions du juge-arbitre, limiter le nombre de personnes au **strict nécessaire** (1 conseiller ou re-présentant par équipe si possible) et maintenir une **distanciation physique** (1 mètre minimum) dans la salle de réunion.
 - Lors du protocole d’entrée et de sortie des terrains, une **distance entre les participants doit être maintenue**.
- Le flux de circulation sur le plateau de jeu doit être unidirectionnel.

LES COMPÉTITIONS - OFFICIELS TECHNIQUES ET TABLE DE MARQUE - PARTIE 2

- Que ce soit lors des matchs de simple ou de double, un seul conseiller par demi-terrain est autorisé. Celui-ci est autorisé à retirer son masque seulement lorsqu'il est assis sur sa chaise.
- Le juge de service doit, soit utiliser un gel hydroalcoolique pendant le match en pratiquant toujours **les mesures d'hygiène** (ne pas se toucher le visage, ne pas éternuer dans ses mains, etc.).
- **Pas de poignée de main** avant ou après le match ou lors de la remise des prix. Au lieu de se serrer la main, les joueurs peuvent toucher les raquettes de leur adversaire, faire un signe de la tête ou de la main ou porter la main sur le cœur pour saluer les officiels techniques.
- L'ensemble des matériels utilisés est **désinfecté** avant et après le tournoi. Dans la mesure du possible, un même matériel doit être utilisé par une seule personne.

LES SPECTATEURS

- L'organisateur fait respecter la distanciation physique entre les spectateurs selon les prescriptions en vigueur : **2 mètres** en milieu clos et extérieur si le port du masque n'est pas possible.
- Une distanciation physique d'au moins un mètre doit être respecté en toute circonstance.
- Il est recommandé qu'une distanciation minimale d'un siège soit laissée entre les sièges occupés par chaque personne assise.



FFBAD

CONTACT

**Fédération Française de Badminton
9-11 Avenue Michelet
93583 SAINT-OUEN Cedex**

**Courrier électronique : infoscovid@ffbad.org
Tél. : (+33) 01 49 45 07 07
Fax : (+33) 01 49 45 18 71**